

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 776

présenté par  
M. Hetzel

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 20 par la phrase suivante :

« S'il est majeur protégé, il effectue lui-même sa demande. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision permet de répondre aux cas des majeurs protégés.